



Compatibilité handicap et création d'entreprise

Par **Heronbleu**, le **04/11/2016** à **09:43**

Bonjour,

J'ai malheureusement dû me résoudre il y a quelque temps à interrompre mon activité suite à un accident de travail me laissant handicapé. Aujourd'hui titulaire de l'AAH je souhaite revenir vers l'emploi en tant que créateur d'entreprise.

Toutefois, souhaitant faire de l'import export, je suis assez soucieux de la forme juridique de celle-ci. J'ai cru comprendre que les droits étaient ouverts selon les revenus déclarés. Ma question est la suivante, y'a-t-il une forme juridique d'entreprise qui me fermerait automatiquement ces droits (EURL SARL), ou au contraire, ne suis-je pas obligé de me cantonner aux micro-entreprises qui certes me laissent l'opportunité de m'appuyer sur l'AAH si mes revenus ne dépassent pas un certain plafond, mais me pénalisent en terme de compétitivité sur le créneau que j'ai choisi.

Merci.
Cordialement.